

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

De nouvelles mesures pour améliorer la sécurité des piétons à deux intersections

Vaudreuil-Dorion, le 1^{er} mai 2026 – Soucieuse de favoriser une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers de la route, la Ville de Vaudreuil-Dorion met en place de nouvelles mesures de circulation à deux intersections stratégiques du territoire. Ces aménagements comprennent l'installation de panneaux d'interdiction de virage à droite lumineux ainsi que l'ajout d'une phase de feux exclusive pour les piétons aux intersections suivantes :

- rue Édouard-Lalonde et boulevard de la Gare;
- boulevard de la Gare (direction est) et boulevard de la Cité-des-Jeunes.

Dans le cas de l'intersection des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes, ces nouveaux panneaux lumineux permettent le retrait du panneau d'interdiction de virage à droite au feu rouge permanent, assurant ainsi une meilleure fluidité des véhicules qui empruntent cette intersection.

Sécurité accrue pour les piétons

Concrètement, ce projet pilote prévoit qu'à certains moments, tous les feux de circulation destinés aux véhicules passeront simultanément au rouge afin de permettre aux piétons de traverser l'intersection de façon sécuritaire, sans interaction avec les véhicules.

En complément, des panneaux lumineux d'interdiction de virage à droite ont été installés. Ils s'activeront pour indiquer clairement aux automobilistes qu'ils ne peuvent pas tourner à droite, exclusivement lorsqu'un piéton ou un cycliste active un bouton piéton. L'introduction de ce type de signalisation sur le territoire est une première pour la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Des intersections très fréquentées

Ces deux intersections sont particulièrement achalandées, tant par les automobilistes que par les piétons. Celle à l'angle de la rue Édouard-Lalonde et du boulevard de la Gare est notamment fréquentée par de nombreux résidents du secteur, dont plusieurs personnes retraitées, en raison de la proximité de complexes résidentiels et de commerces. L'ajout de ces mesures vise à réduire les situations de conflit entre les différents usagers de la route et à offrir un environnement plus sécuritaire pour tous.

« Plusieurs citoyens nous ont fait part de leurs préoccupations concernant la sécurité à ces intersections très fréquentées. Au cours des derniers mois, le comité de circulation a évalué différentes solutions pour améliorer la sécurité des piétons et réduire les risques de conflit entre les usagers de la route.

La Ville a donc choisi de mettre en place ce projet pilote afin d'évaluer l'efficacité de ces nouvelles mesures », mentionne le maire Paul Dumoulin.

Il ajoute : « Cette démarche s'inscrit dans les analyses et interventions réalisées de façon continue par la Ville afin d'améliorer la sécurité et le partage de la route sur son territoire. La sécurité de tous les usagers demeure une priorité pour nous. Ces installations contribueront à mieux protéger les piétons, particulièrement dans les secteurs où l'achalandage est important. Si les résultats s'avèrent concluants, nous pourrions envisager l'implantation de mesures similaires à d'autres intersections du territoire. »

Une phase d'adaptation est à prévoir et les usagers sont invités à faire preuve de vigilance et à respecter la signalisation en place.